

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA PREMIERE SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 8 novembre 1996 et du 19 au 21 février 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/44/5
TD/B/COM.1/6
20 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA PREMIERE SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 8 novembre 1996 et du 19 au 21 février 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 5
I. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral	6 - 31
II. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens	32 - 61
III. Questions d'organisation	62 - 66

Annexes

I. Conclusions concertées	
A. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral	
B. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens	
II. Résumés du Président	
A. Résumé du Président sur le point 3 de l'ordre du jour	
B. Résumé du Président sur le point 4 de l'ordre du jour	
III. Message adressé par la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base de la CNUCED à la Commission du développement durable à sa cinquième session	
IV. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission	
V. Participation	

INTRODUCTION

1. En application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive, le 8 juillet 1996¹, et conformément au calendrier des réunions de la CNUCED approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a tenu la première partie de sa première session au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 novembre 1996, pour étudier en particulier le point 3 de l'ordre du jour, concernant les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay. Conformément à cette même décision, la Commission a tenu la deuxième partie de sa première session du 19 au 21 février 1997 et a examiné à cette occasion le point 4 de l'ordre du jour, concernant le commerce, l'environnement et le développement.

Déclaration liminaire

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé que l'objectif premier du programme de travail de la CNUCED dans le domaine du commerce, approuvé par la Conférence à sa neuvième session, était de maximaliser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en vue d'un développement durable, en aidant les pays en développement et les pays en transition à mieux s'intégrer dans le système commercial international. A cet égard, le secrétariat de la CNUCED était prêt à jouer son rôle dans l'étude des questions relatives à la mondialisation et à l'interdépendance, et en particulier des incidences de ce système sur les perspectives à long terme et les stratégies de développement des pays considérés. Pour cela, la CNUCED coopérerait étroitement avec le mécanisme intergouvernemental et le secrétariat de l'OMC, avec qui elle avait déjà établi des liens. Afin que cette coopération porte tous ses fruits, l'appui constant et les conseils des gouvernements seraient indispensables. La clarification des priorités et la formulation d'idées nouvelles sur la façon de consolider ce partenariat contribueraient utilement aux travaux de la Commission.

3. Les principales conclusions du rapport établi par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/2) étaient les suivantes : a) l'intégration effective des pays en développement dans le système multilatéral était indispensable pour qu'ils puissent tirer profit de ce système; b) ils avaient besoin pour cela de l'appui de la communauté internationale. Qui disait "intégration effective" disait augmentation de la capacité de production et d'exportation pour pouvoir exploiter les nouveaux débouchés commerciaux, respect des obligations commerciales, et conception et mise en oeuvre de stratégies de développement dans le cadre du système commercial multilatéral. Pour que les travaux débouchent sur des résultats concrets, il convenait de mettre l'accent sur : l'étude de tous les facteurs entrant en jeu, notamment des obstacles à l'intégration effective des pays dans le système commercial international; le renforcement des institutions ainsi que des ressources humaines et financières pour assurer la participation des pays en développement à ce système, et l'aide à ces pays pour qu'ils puissent adopter une politique économique leur permettant de tirer un maximum d'avantages de cette participation; et la formulation de recommandations concrètes au sujet des mesures à prendre pour exploiter les débouchés commerciaux découlant du Cycle d'Uruguay.

¹Voir le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa treizième réunion directive (TD/B/EX(13)/2), chapitre I, section B.1.

4. Les réunions d'experts qui seraient éventuellement convoquées recevraient un mandat précis de la Commission, compte tenu des décisions prises à Midrand, et pourraient porter en particulier sur les thèmes suivants : a) mieux comprendre les liens entre la mondialisation et les instruments du système commercial multilatéral; b) comment faire pour que l'essor du commerce favorise au maximum le développement; c) le commerce des services; et d) questions concernant la diversification dans le secteur des produits de base. A la deuxième partie de la première session de la Commission, en février 1997, le débat sur l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement pourrait également permettre de définir des questions exigeant une analyse approfondie par des experts. En outre, à la réunion directive qu'il tiendrait en mars 1997, le Conseil du commerce et du développement pourrait proposer, compte tenu des décisions prises par la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, l'étude d'autres questions intéressant le commerce international, y compris des questions nouvelles, dans l'optique du développement.

5. Dans une perspective à plus long terme, il serait bon de réfléchir dès le début aux résultats que la Commission souhaitait obtenir, à la façon de les évaluer et aux orientations à donner au programme de travail. Certains résultats escomptés étaient directement liés au mandat défini à Midrand : accession d'un nombre plus important de pays en développement et de pays en transition à l'OMC; mise en valeur des ressources humaines et renforcement des capacités administratives des pays en développement, pour leur permettre de participer davantage aux activités de l'OMC ainsi qu'aux accords commerciaux régionaux; meilleure compréhension de l'interaction du commerce et de l'environnement et de ses effets sur le développement. D'autres résultats pourraient être évalués moyennant une analyse de la situation économique et commerciale des pays en développement, pour déterminer les liens éventuels entre la libéralisation des échanges et la croissance de leur économie ainsi que de leur part dans le commerce international. Il s'agirait, globalement, d'arriver à se faire une meilleure idée de ce à quoi conduiraient les diverses options, et de la façon dont elles pourraient se répercuter sur le développement. La CNUCED devrait aussi essayer de prévoir l'évolution de la situation dans de nombreux pays et d'offrir des analyses et des données empiriques plus solides pour évaluer l'effet d'une libéralisation accrue des échanges sur le développement. Il fallait espérer que les travaux de la Commission favoriseraient le consensus et aideraient à mieux comprendre les possibilités offertes par la mondialisation - et partant, à asseoir les politiques commerciales nationales et multilatérales sur une base plus ferme.

Chapitre I

PERMETTRE AUX PAYS D'EXPLOITER AU MAXIMUM LES POSSIBILITES DECOULANT DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY, EN ANALYSANT LES INCIDENCES DE CES ACCORDS SUR LE DEVELOPPEMENT ET EN RENFORCANT LES CAPACITES DE PARTICIPATION AU SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'un rapport du secrétariat (TD/B/COM.1/2) et de ses annexes statistiques (TD/B/COM.1/2/Add.1).

7. Présentant le rapport, le Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a déclaré que les Accords du Cycle d'Uruguay offraient de nouvelles possibilités d'exportation à tous les pays, y compris aux pays en développement, grâce à la libéralisation du commerce ainsi qu'à l'augmentation de la sécurité, de la transparence et de la prévisibilité de l'accès aux marchés. Toutefois, ces possibilités ne se concrétiseraient pas immédiatement. Dans de nombreux secteurs, la libéralisation des échanges serait graduelle. Malgré les efforts déployés pour réduire la "progressivité des droits" et les "crêtes tarifaires", ces obstacles n'avaient pas disparu. En outre, les incidences de l'abaissement des taux NPF sur les marges de préférence ne seraient pas uniformes. Pour les évaluer, il faudrait procéder à une analyse empirique extrêmement détaillée (par pays et par produit ou secteur), ce à quoi l'OMC et la CNUCED allaient collaborer. Dans son rapport, le secrétariat étudiait quelques-unes des mesures nécessaires pour améliorer la capacité nationale de production et d'exportation, car celle-ci influencerait de façon décisive sur l'aptitude des pays en développement (et en particulier des pays les moins avancés) à exploiter les débouchés découlant du Cycle d'Uruguay. Les effets à long terme du Cycle dépendraient de la capacité de chaque pays de mettre à profit ces débouchés, ainsi que de l'adoption de politiques complémentaires aux niveaux national et international pour faciliter l'ajustement économique. Une meilleure répartition des ressources, le développement de la production et une plus grande élasticité de l'offre dans des domaines critiques seraient donc indispensables pour réduire dans toute la mesure possible les coûts transitoires et tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les Accords du Cycle d'Uruguay.

8. Le chapitre II du rapport indiquait que l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international exigeait, en particulier : a) la mise en place ou l'amélioration des mécanismes institutionnels nécessaires pour informer et soutenir le secteur privé; b) l'accession à l'OMC pour les pays qui n'en étaient pas encore membres; c) le respect des obligations commerciales multilatérales; d) la préparation aux négociations commerciales futures, y compris aux négociations régionales, sous-régionales et bilatérales. Il faudrait pour cela renforcer sensiblement l'infrastructure institutionnelle, et définir les compétences et les ressources requises pour assurer le bon fonctionnement des organismes nationaux chargés de la politique commerciale. Les efforts nationaux joueraient un rôle fondamental dans l'augmentation de la participation au système commercial multilatéral, mais devraient être étayés

par un renforcement de l'assistance technique multilatérale et par une analyse générale des questions en jeu. A cet égard, il convenait d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés.

9. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Pakistan) a exprimé l'espoir que la Commission parviendrait à des conclusions pragmatiques sur les mesures concrètes qui permettraient aux pays de tirer le meilleur parti des Accords du Cycle d'Uruguay. Ces conclusions devraient également guider l'action entreprise par le secrétariat de la CNUCED pour aider les Etats membres à participer efficacement au système commercial multilatéral.

10. Dans son rapport (TD/B/COM.1/2), le secrétariat n'analysait pas suffisamment la situation économique mondiale qui, à maints égards, n'était pas favorable au développement : les problèmes d'endettement persistaient, l'APD diminuait, les courants d'investissements privés étaient déséquilibrés et les pays développés suivaient une politique déflationniste par trop prudente. Même les efforts les plus acharnés pour exploiter les possibilités offertes par le Cycle d'Uruguay avorteraient devant les obstacles structurels caractérisant l'économie mondiale. Le rapport mettait l'accent sur les défauts inhérents aux Accords du Cycle d'Uruguay, qui avaient inévitablement un effet délétère sur le développement. A cet égard, on pouvait citer :

- L'absence de réductions tarifaires pour 22 % des produits passibles de droits qui revêtaient une importance particulière pour les pays en développement;
- Une progressivité des droits relativement forte pour la plupart des catégories de produits, là encore surtout pour ceux dont l'exportation était importante pour les pays en développement;
- La persistance de crêtes tarifaires pour des produits "sensibles" - textiles, cuir, chaussures, poisson, produits de la pêche;
- Des dispositions ayant pour effet d'alourdir le coût des produits alimentaires pour les pays importateurs nets de ces denrées, pendant la période de transition;
- Des dispositions plus strictes concernant la protection des brevets, qui risquaient d'entraîner une hausse des prix des produits pharmaceutiques et des techniques de pointe.

11. La mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay révélait aussi l'existence de facteurs qui nuiraient au développement :

- Les pays développés rechignaient toujours à démanteler les obstacles qu'ils avaient érigés pour protéger des industries et des secteurs qui n'étaient plus compétitifs;
- Les progrès de l'intégration des textiles dans le système commercial multilatéral étaient peu satisfaisants;

- L'assistance aux pays en développement, pour leur permettre de s'adapter aux exigences des Accords du Cycle d'Uruguay, était insuffisante. Il fallait notamment les aider à accéder aux accords en vigueur et à les mettre en oeuvre, ainsi qu'à participer aux négociations sur de nouveaux accords.

12. Une évaluation objective des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay permettrait aux pays en développement de tirer parti des nouveaux débouchés. A cet égard, il fallait :

- Continuer d'analyser les facteurs économiques mondiaux qui limitaient la capacité des pays en développement d'accroître leurs échanges, et définir les mesures à prendre pour atténuer les difficultés rencontrées;
- Renforcer la capacité de la CNUCED d'évaluer de façon indépendante et impartiale les effets des Accords du Cycle d'Uruguay, et de formuler des recommandations à l'intention des pays en développement. Les études entreprises avec d'autres organisations n'étaient utiles que si elles n'évitaient pas les questions délicates et les vérités gênantes.

13. Les pays en développement accédant aux Accords du Cycle d'Uruguay s'étaient déclarés résolus à participer à un régime commercial ouvert, dans l'espoir que ce régime serait équitable. Si l'impression que le principe de l'équité n'était pas respecté se répandait, ils risquaient de perdre foi en ces accords. De nombreux accords internationaux avaient fait fiasco parce qu'ils n'assuraient pas à tous les participants les mêmes avantages. Il serait fâcheux qu'il en aille de même des Accords du Cycle d'Uruguay si l'on ne remédiait pas à leurs carences.

14. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que les mesures proposées par le secrétariat dans son rapport pour accroître la participation des pays en développement au système commercial multilatéral présentaient un intérêt particulier pour l'Afrique. Son groupe aurait toutefois souhaité que l'on mît davantage l'accent sur les aspects des Accords du Cycle d'Uruguay qui concernaient le développement. Le secrétariat, en particulier aux paragraphes 50 à 55 de son rapport, insistait plutôt sur leurs aspects commerciaux, et ne tenait pas compte des indicateurs internationaux du développement. Il appelait l'attention sur des paramètres internes, mais passait sous silence les obstacles rencontrés et les mesures à prendre au niveau international : l'environnement international, l'accès aux marchés mondiaux, ainsi que la réduction et l'élimination des mesures protectionnistes, y compris sous leurs formes nouvelles, influent aussi sur l'intégration des pays en développement dans le système commercial international et sur leur capacité d'exploiter les débouchés. Il fallait mettre en place un système commercial ouvert, équitable, transparent et non discriminatoire. Le secrétariat aurait également pu examiner de façon plus approfondie les problèmes rencontrés par les pays tributaires de produits de base, et formuler des recommandations en vue d'aider ces pays à tirer parti des possibilités offertes par le Cycle d'Uruguay. A cet égard, le paragraphe 91 du "Partenariat pour la croissance et le développement" définissait clairement les tâches à accomplir.

15. Pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale, empêcher la marginalisation de certains d'entre eux et leur permettre de tirer le meilleur parti de la libéralisation, il fallait appliquer pleinement les Accords du Cycle d'Uruguay et prendre notamment des mesures pour qu'ils n'aient pas de répercussions fâcheuses sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires, conformément aux décisions prises à Marrakech. Pour renforcer la participation des pays en développement au système commercial multilatéral, il fallait parvenir à un équilibre, dans les négociations en cours et les négociations futures, entre les droits et les obligations découlant de l'appartenance à l'OMC, ainsi qu'entre les intérêts des principaux partenaires commerciaux et les besoins des pays en développement. Cet équilibre revêtait une importance capitale, car l'économie mondiale ne saurait fonctionner convenablement si l'on ne tenait pas compte des aspirations de la majorité des acteurs potentiels. Leur participation aux décisions, en particulier au sein des principales institutions multilatérales, était également importante pour que les accords internationaux portent tous leurs fruits et pour consolider l'intégration.

16. La plupart des études reconnaissaient que les Accords du Cycle d'Uruguay entraîneraient pour l'Afrique des pertes à court terme qui l'emporteraient sur les avantages à long terme. Le continent serait donc marginalisé si la communauté internationale ne prenait pas des mesures concrètes. En Afrique, 65 % de la population active travaillait dans le secteur primaire, aussi une diversification horizontale et verticale était-elle la condition sine qua non du développement de la région; cette diversification devait être étayée par le développement des autres secteurs de l'économie, par la technologie, par les transports et les communications ainsi que par le renforcement de la participation du secteur privé. L'Afrique avait grand besoin d'une aide internationale dans ce domaine et considérait que les pays développés devraient notamment faciliter l'accès des produits africains à leurs marchés, supprimer les obstacles et les pratiques commerciales restrictives, et améliorer leurs schémas de préférences.

17. Le représentant de la **Fédération de Russie** a déclaré que, de l'avis de son gouvernement, les travaux analytiques et la coopération technique pour faciliter l'adaptation des pays en développement et des pays en transition aux nouvelles conditions issues du Cycle d'Uruguay, et pour aider à définir et élargir les nouveaux débouchés de ces pays, figuraient parmi les tâches prioritaires de la CNUCED. A cet égard, les pays en voie d'intégration dans l'économie mondiale, dont la Fédération de Russie, avaient tout particulièrement besoin d'une assistance technique pour accéder à l'OMC, qui leur permette de mieux comprendre les règles et disciplines du commerce multilatéral et qui les aide à mieux négocier et à acquérir les compétences requises. Il faudrait également les aider, après leur accession à l'OMC, à exercer les droits et à s'acquitter des obligations qui en découleraient. Par une assistance technique dans ce domaine, la CNUCED contribuerait beaucoup à l'universalisation du système commercial.

18. Le représentant espérait qu'au cours des travaux de la Commission il serait possible d'avoir des échanges de vues, en particulier avec des pays qui étaient depuis longtemps parties au GATT, sur les moyens de renforcer l'infrastructure administrative, les compétences et les mécanismes de la politique commerciale. A propos d'autres aspects du programme de travail de la Commission, il a souligné la nécessité de mettre à profit le potentiel

analytique de la CNUCED pour évaluer les effets économiques réels du Cycle d'Uruguay sur certains pays et certains secteurs. Cette évaluation pourrait contribuer concrètement à l'établissement d'un consensus dans les pays intéressés, dont la Russie, au sujet de l'accession et de la participation à l'OMC. La délégation russe s'intéressait aussi à la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay dans d'autres pays, notamment à l'adoption de lois et règlements nouveaux, ainsi qu'aux perspectives qui s'ouvraient pour le commerce des biens et des services. En outre, il convenait de préciser le mandat de la Commission concernant des questions importantes comme l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement; le commerce des services; l'amélioration des préférences commerciales; et la définition des obstacles au commerce. A cet égard, le représentant appuyait la proposition d'adapter ce mandat à la lumière des résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendrait bientôt à Singapour.

19. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Panama) a félicité le secrétariat de son rapport (TD/B/COM.1/2), qui était équilibré et contenait des suggestions concrètes quant aux mesures à prendre pour permettre aux pays en développement de s'adapter à la nouvelle situation. La CNUCED était chargée d'une tâche importante et bien précise : aider ces pays à participer davantage au système commercial international ainsi qu'aux négociations multilatérales. L'agriculture et les textiles présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement, qui ne s'intéresseraient toutefois aux négociations futures que s'ils pouvaient en attendre des résultats concrets et positifs. Il fallait espérer que la Conférence ministérielle de l'OMC contribuerait à améliorer l'accès des pays en développement aux marchés, et à éviter leur marginalisation.

20. La Commission pourrait axer ses travaux sur l'étude des perspectives commerciales ouvertes par le Cycle d'Uruguay dans différentes régions et sous-régions, ainsi que sur les nouveaux obstacles à l'expansion et à la diversification des échanges internationaux. Il fallait aussi mettre en oeuvre un programme énergique de coopération technique, visant à renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement, ainsi que les liens entre le secteur public et le secteur privé.

21. Enfin, les réunions d'experts qui seraient convoquées en 1997 pourraient porter sur les questions suivantes : diversification dans le secteur des produits de base; promotion du commerce des services; renforcement des capacités institutionnelles; commerce et environnement.

22. Le représentant de Cuba a dit que le Cycle d'Uruguay avait principalement débouché sur un système commercial international plus ouvert, reposant sur des règles plus claires. Toutefois, les pays en développement n'étaient toujours pas en mesure de tirer pleinement parti de ces résultats positifs, et certains pays développés étaient en train de prendre de nouvelles mesures non tarifaires limitant les possibilités de commerce et de développement des pays du tiers monde. Les Etats-Unis en particulier imposaient depuis 35 ans un embargo commercial contre Cuba et avaient adopté récemment la loi Helms-Burton, condamnée par la communauté internationale parce qu'elle violait les principes du commerce international.

23. La Commission pourrait axer ses travaux futurs sur les thèmes suivants : nécessité d'assurer un environnement économique et financier qui soit à la fois clair, stable et prévisible et qui favorise l'investissement étranger direct ainsi que la croissance du commerce international; importance de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et le commerce international; nécessité pour tous les pays de s'acquitter des obligations contractées pendant le Cycle d'Uruguay; comment éviter que les pays développés recourent à de nouvelles mesures restreignant les échanges; confirmation de la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement; amélioration des conditions d'accès aux marchés pour les biens et services dont l'exportation était importante pour les pays en développement; adoption de mesures pouvant aider ces pays à accroître leur capacité de production et leur compétitivité, et faciliter leur accès au financement extérieur; appui aux pays en développement pour l'adoption d'une politique nationale propre à promouvoir et à attirer l'investissement étranger, et pour les aider à mieux comprendre et exploiter les possibilités découlant du Cycle d'Uruguay; renforcement de l'assistance technique dans le domaine des produits de base, s'agissant notamment de la gestion des risques; et contribution à l'établissement de conditions internationales équitables pour les pays exportateurs de ces produits, qui garantissent des prix justes aux producteurs et aux consommateurs, permettent d'accroître la productivité et encouragent la diversification.

24. Le représentant de la Commission européenne a félicité le secrétariat de son rapport, qui donnait une image juste des possibilités d'accès aux marchés offertes aux pays en développement par le Cycle d'Uruguay - dont il aurait toutefois pu faire mieux ressortir les effets dynamiques sur les échanges mondiaux et en particulier sur les exportations de ces pays. En principe, certaines conséquences du Cycle ne se feraient pas sentir avant de nombreuses années, mais la garantie d'un environnement commercial plus sûr à l'avenir pourrait entraîner sans tarder une augmentation des échanges. A propos des effets négatifs de la progressivité des droits (section I.A du rapport), le secrétariat aurait pu mettre davantage l'accent sur les liens entre les régimes NPF et les régimes préférentiels, car l'existence de marges préférentielles atténuait les effets de cette progressivité.

25. Dans ses travaux analytiques, la CNUCED devrait accorder une attention accrue aux pays les moins avancés, dont l'intégration dans le système commercial mondial était indispensable à une croissance et à un développement durables. L'Union européenne représentait 60 % des marchés d'exportation préférentiels de ces pays.

26. La distinction faite dans la section I.B du rapport entre le "renforcement des services d'appui au commerce" et les "mesures tendant à assurer l'efficacité commerciale" ne semblait pas justifiée, puisque les efforts dans ces deux domaines formaient un tout.

27. Par ailleurs, les études par pays pourraient être étendues aux aspects du renforcement des capacités traités dans la section II du rapport, pour permettre de mieux définir les orientations ainsi que les besoins d'assistance technique des pays en développement. Ce serait l'occasion d'examiner : les liens entre les réductions tarifaires résultant des Accords de l'OMC et les préférences accordées dans le cadre du SGP et d'autres régimes préférentiels; comment la réduction des subventions agricoles octroyées par les principaux

exportateurs avait avivé la concurrence pour les producteurs locaux et régionaux; les effets des accords sur les services, les droits de propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et les obstacles techniques au commerce.

28. Concernant l'assistance technique, il fallait que les pays en développement s'emploient eux-mêmes à améliorer leur législation ainsi que leurs structures institutionnelles. L'assistance technique devait jouer un rôle complémentaire, et la question de sa qualité était particulièrement importante. A cet égard, il convenait de répondre en priorité aux besoins des PMA. Le représentant a évoqué les possibilités d'action à l'échelle régionale et a souligné que la coopération Sud-Sud était appelée à jouer un rôle croissant dans le renforcement des capacités. A cette fin, les pays en développement intéressés devraient créer des centres régionaux pour le commerce international, ce qui permettrait une diffusion efficace des compétences et des connaissances. Les ressources financières disponibles pour l'assistance technique étant limitées, la contribution de donateurs bilatéraux serait essentielle.

29. Le représentant de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que la réunion au sommet sur la sécurité alimentaire, qui se tiendrait prochainement à Rome, devrait déboucher sur l'adoption de politiques et de stratégies internationales, et encourager les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile à mener une action dans ce domaine. La sécurité alimentaire dépendait non seulement de la production, mais encore de l'accès aux produits alimentaires et autres, de leur distribution et de leur commerce international. Les produits agricoles continuant à jouer un rôle vital dans l'économie de nombreux pays en développement, il fallait accroître la transparence des marchés, améliorer la transmission des signaux donnés par les prix, encourager les exportateurs et les importateurs à se mettre d'accord sur la politique à suivre, promouvoir les produits de base, s'attaquer aux problèmes écologiques dans certaines branches du secteur primaire et trouver des moyens compatibles avec les règles de l'OMC pour remédier à l'instabilité des prix. Les 10 groupes intergouvernementaux de la FAO chargés des produits de base étaient en train d'examiner ces questions pour un large éventail de produits agricoles. Les pays en développement participeraient aux négociations et accepteraient une libéralisation plus poussée de l'agriculture s'ils étaient convaincus qu'ils en tireraient équitablement profit et que l'ouverture du marché mondial n'exposerait pas leur économie à des risques excessifs. D'après les études déjà faites, les pays en développement avaient tout intérêt à exploiter les possibilités de diversification : sur le plan géographique, en s'implantant sur des marchés d'importation en pleine expansion; sur le plan horizontal, en élargissant la gamme des produits exportés; sur le plan vertical, en augmentant la valeur ajoutée de leurs exportations. Les travaux de la FAO montraient que la progressivité des droits avait été réduite grâce au Cycle d'Uruguay, ce qui offrait à ces pays de nouvelles possibilités de diversification. Les activités futures concernant le Cycle d'Uruguay et les pays en développement consisteraient notamment à répondre : aux demandes d'assistance présentées par des pays souhaitant être épaulés pour revoir leur politique agricole en fonction de l'Accord sur l'agriculture; aux demandes d'évaluation des effets de cet accord sur certaines catégories de produits, comme les graines oléagineuses ou les fruits et légumes; à des demandes régionales d'évaluation des incidences de l'Accord

sur la sécurité alimentaire, sur l'ajustement structurel et sur les petits agriculteurs; et, de façon régulière, aux demandes de renseignements ou de conseils présentées par le secteur public et le secteur privé. La FAO prévoyait un accroissement des demandes de conseils au sujet de l'Accord sur l'agriculture ainsi que pour des projets de coopération technique dans des domaines très spécialisés comme l'analyse des risques de maladie dans le secteur de l'élevage. Il restait donc beaucoup à faire pour aider les pays en développement au lendemain du Cycle d'Uruguay, tâche à laquelle la FAO entendait bien collaborer avec la CNUCED.

Décision de la Commission

30. A sa 2ème séance plénière, le 8 novembre 1996, la Commission a adopté un projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour ².

31. A la même séance, la Commission a pris note du résumé du Président et a décidé de l'annexer au rapport final sur sa première session ³.

²Publiées ultérieurement sous la cote TD/B/COM.1/4. Pour les conclusions concertées, voir l'annexe I.A.

³Publié ultérieurement sous la cote TD/B/COM.1/5. Pour le résumé du Président, voir l'annexe II.A.

Chapitre II

INTEGRATION DU COMMERCE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT : PROGRES RECENTS ET QUESTIONS EN SUSPENS

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie d'un rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/3 et Corr.1) ⁴.

33. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les discussions dans de nombreuses instances avaient révélé la complexité des relations entre le commerce, l'environnement et le développement, d'où la nécessité d'intégrer les objectifs correspondants par une approche équilibrée reposant sur une évaluation globale des questions relatives au commerce et à l'environnement. Les progrès réalisés au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) étaient attestés par : l'importance accrue accordée à l'étude des complémentarités possibles entre la libéralisation du commerce, le développement économique et la protection de l'environnement; une amélioration des relations de confiance entre les milieux écologiques et les milieux commerciaux; une approche équilibrée et intégrée des questions de commerce et d'environnement encouragée par la communauté internationale; et les programmes de travail de la CNUCED, de l'OMC et du PNUE qui, avec la Commission du développement durable, avaient donné toute leur expression aux objectifs de développement durable et à la relation commerce-environnement. Il fallait néanmoins se garder de tout optimisme excessif. En rappelant les attentes suscitées par la CNUED qui étaient restées sans suite, le Secrétaire général a fait observer que plusieurs pays en développement, en particulier en Afrique, avaient peu profité de la récente libéralisation du commerce et que les bienfaits des investissements étrangers directs avaient également été inégaux. Ainsi, l'accès aux ressources qui aideraient ces pays à protéger leur environnement et à renforcer la viabilité de leur développement n'avait pas été autant amélioré qu'ils auraient pu légitimement l'espérer. De plus, peu de progrès avaient été faits pour enrayer la marginalisation des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et la dégradation correspondante des conditions d'un développement durable dans ces pays. Il était largement reconnu que l'accès à la technologie et son transfert dans les pays en développement ainsi que la mobilisation de ressources financières pour l'exécution d'Action 21 restaient généralement insuffisants.

34. Ces attentes déçues l'incitait à proposer d'axer les discussions futures concernant le commerce, l'environnement et le développement durable sur la promotion du commerce et de l'investissement dans l'optique du développement, en s'appuyant sur les synergies potentielles entre libéralisation du commerce, réforme économique et meilleure gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il faudrait pour cela examiner le rôle des encouragements à

⁴A sa treizième réunion directive, le Conseil a décidé que le point 4 et le rapport correspondant du secrétariat seraient examinés par la Commission à la deuxième partie de sa première session, en février 1997. Il a également décidé que le rapport serait distribué aux membres de la Commission à la première partie de la session, en novembre 1996, pour permettre aux délégations de se préparer.

l'investissement, des instruments économiques - en particulier des instruments d'économie de marché - et d'autres initiatives visant à promouvoir un développement durable. La communauté économique et financière et la société civile devaient aussi être associées à la conception et à l'application effective de "mesures positives" en faveur du développement durable, y compris la diffusion des écotecnologies et la promotion du commerce de produits écologiques. Le Secrétaire général a noté qu'une coopération internationale était souhaitée concernant des réformes telles que la définition d'un impôt sur les émissions carboniques et la cession sur le marché international de droits d'émission négociables. La CNUCED avait fait un travail de pionnier à la fois sur les droits d'émission négociables et sur des propositions visant à rendre la Convention sur la biodiversité économiquement applicable. Toutes ces mesures participaient naturellement d'une approche globale de la problématique commerce-environnement-développement.

35. Le Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a dit que, même s'ils étaient inégaux, des progrès avaient été faits dans chacun des domaines traités dans le rapport du secrétariat. La compétitivité était une question sur laquelle le débat avait sans doute le plus évolué. Des travaux théoriques et pratiques avaient permis d'écarter un certain nombre de questions qui auraient pu être une source de conflits, et le débat sur la compétitivité et l'accès aux marchés avait pris un tour beaucoup plus pragmatique. Concernant l'éco-étiquetage, peu de progrès avaient été faits dans la recherche d'un consensus sur les moyens de traiter la question des procédés et méthodes de production non liés aux produits. Des travaux supplémentaires devraient être faits sur la reconnaissance mutuelle et l'équivalence ainsi que sur les réactions du marché à l'éco-étiquetage. A propos des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le Directeur a évoqué les divers instruments pouvant servir à la réalisation des objectifs de ces accords, leurs effets économiques et leurs incidences sur le développement et la participation des pays en développement aux AME, eu égard au principe de responsabilités communes, mais différenciées. Parmi les questions en suspens concernant la libéralisation du commerce et l'environnement figuraient les avantages environnementaux potentiels d'une libéralisation pour différents secteurs et produits intéressant particulièrement les pays en développement, ainsi que la promotion des débouchés commerciaux de produits écologiques et, dans quelques cas, d'un accès préférentiel aux marchés. Si aucune tentative n'avait encore été faite pour parvenir à une définition concertée des "mesures positives", il était néanmoins invariablement fait référence en la matière à l'accès aux marchés, au financement et à la technologie, au transfert de technologie et au renforcement des capacités. En dépit de l'importance de ces mesures pour la réalisation des objectifs d'Action 21, les progrès en l'espèce avaient été lents. Il fallait donc trouver de nouveaux moyens de généraliser et d'optimiser l'utilisation de mesures positives.

36. A propos du rapport du secrétariat (TD/B/COM.1/3), le Directeur a dit que l'objectif avait été de présenter une démarche dynamique axée sur le concept de développement durable. Il a mentionné à cet égard les questions relatives aux procédés et méthodes de production, à l'investissement étranger direct et aux petites et moyennes entreprises. Concernant le commerce des ressources biologiques (BIOTRADE), la Commission du développement durable s'était félicitée des travaux de la CNUCED et était favorable à la poursuite des consultations sur cette question. Rappelant que l'Assemblée générale

des Nations Unies avait souligné le rôle de la CNUCED dans le contexte de sa prochaine session extraordinaire, il a dit que la CNUCED attachait une priorité élevée à cet examen, comme en témoignaient notamment les travaux de la Commission et le message que celle-ci pourrait vouloir adresser à la Commission du développement durable à sa cinquième session.

37. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a dit que le récent rapport du secrétariat sur les activités de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement (UNCTAD/ITCD/TED/Misc.4) couvrait un large champ et faisait ressortir les principaux aspects du programme de travail de la CNUCED et de la coopération avec d'autres organisations internationales et la société civile. Selon lui, les discussions de la Commission devraient plus particulièrement porter sur trois domaines : a) analyse des politiques; b) travaux théoriques et travaux de recherche; et c) renforcement des capacités. L'analyse des politiques ne serait utile que s'il en résultait des instruments effectivement utilisés par les gouvernements et la communauté internationale. Des travaux supplémentaires s'imposaient sur les "mesures positives", dont la CNUCED et ses Etats membres devraient s'employer à préciser davantage le concept. Le secrétariat de la CNUCED et le secrétariat de la Convention de Rio avaient convenu de travailler ensemble sur le concept de mesures d'incitation.

38. Concernant le renforcement des capacités, le porte-parole s'associait pleinement au Secrétaire général de la CNUCED pour estimer que l'analyse et le dialogue, loin d'être des fins en soi, devaient contribuer de façon positive au renforcement des capacités dans les Etats membres, en particulier dans les pays en ayant le plus besoin. Les conclusions concertées de la Commission devraient donc contenir des éléments de fond concernant les trois domaines évoqués.

39. Dans le message qu'il était proposé que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base envoie à la Commission du développement durable, il s'agirait de faire bien ressortir l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement et de reconnaître qu'une véritable coopération multilatérale devrait l'emporter sur toute action unilatérale.

40. Enfin, le porte-parole a déclaré que l'atelier sur l'initiative Biotrade (commerce des ressources biologiques) avait été instructif et, comme la Conférence des Parties sur la biodiversité l'avait reconnu, cette initiative devait être soutenue. Le document sur la préservation de la diversité biologique et le développement durable était une contribution utile à une meilleure compréhension des problèmes et à l'élaboration d'un futur programme de travail.

41. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit que le moment était venu de réfléchir à ce qui avait été accompli depuis 1992 concernant les liens entre commerce, environnement et développement, ainsi que sur ce qui avait empêché la réalisation d'un certain nombre d'objectifs essentiels à l'équilibre entre les obligations en matière d'environnement et les aspirations légitimes au développement économique et social. Il a évoqué en particulier l'absence de progrès dans l'application de mesures positives, telles que le transfert de technologie et l'accès au financement, qui étaient indispensables pour que les pays en développement puissent poursuivre

leurs programmes de protection de l'environnement et de développement durable. La CNUCED devrait réfléchir aux moyens de promouvoir l'application de telles mesures et la communauté internationale ne devrait plus demander aux pays en développement de respecter leurs obligations si elle n'était pas elle-même prête à les aider à trouver un juste équilibre entre ces obligations et leurs droits et aspirations au développement.

42. Concernant les difficultés rencontrées par les pays en développement, notamment en Afrique, un grand nombre de produits exportés par ces pays risquaient d'être pénalisés par des mesures environnementales ayant pour effet de réduire la capacité d'exportation des pays considérés, et donc les ressources pouvaient être affectées à la protection de l'environnement. Aider ces pays à développer et à diversifier leurs produits de base et leurs exportations, et leur permettre d'exporter des produits à forte valeur ajoutée, contribuerait aux efforts de protection de l'environnement. De plus, la pauvreté était un facteur déterminant de la détérioration de l'environnement, surtout dans les pays les moins avancés. L'Afrique n'attirait guère d'investissements étrangers à l'heure actuelle et restait ainsi désavantagée par rapport à d'autres régions, puisque ce type de financement devenait plus important qu'une aide publique au développement qui ne cessait de diminuer. La communauté internationale en général et la CNUCED en particulier devaient donc, sur la question de l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement, accorder une attention particulière aux pays africains et aux pays les moins avancés.

43. Bien que des progrès considérables aient été observés concernant les conditions d'accès aux marchés à la suite du Cycle d'Uruguay, le porte-parole a dit que la tendance à une plus grande ouverture des marchés ne devait pas être freinée par le recours à des principes et des règlements en matière d'environnement qui seraient une nouvelle forme de protection contre les exportations des pays en développement. Cela ne pouvait qu'être préjudiciable à la protection de l'environnement, puisque la participation de ces pays au commerce international, et donc leurs ressources, s'en trouveraient réduites. Si l'on voulait atteindre les objectifs de protection de l'environnement et de développement, il fallait d'urgence éliminer les restrictions au commerce et les distorsions des prix des produits de base.

44. Enfin, le porte-parole a fait valoir que le commerce, l'environnement et le développement devaient faire l'objet d'un traitement intégré, étant entendu que l'aspect développement était crucial pour les pays en développement et que ce n'était que lorsque ces pays avaient atteint un niveau suffisant de développement qu'ils pouvaient contribuer à la protection de l'environnement.

45. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) s'est fait l'écho de l'appel lancé à Midrand (par. 91 iv)) pour que les débats de la Commission soient axés sur l'examen des questions de commerce et d'environnement dans une perspective de développement. Les thèmes proposés pour les réunions d'experts devaient donc être plus proches des besoins des pays en développement, avec toutefois suffisamment de latitude pour répondre aux intérêts de toutes les délégations. Une préoccupation fondamentale des pays en développement concernait les possibilités de complémentarité entre libéralisation du commerce, développement économique et conservation et protection de l'environnement. Le Groupe asiatique comprenait l'importance de la coordination, au niveau national d'abord, mais aussi au niveau

international des politiques. Les contraintes pesant sur les politiques intérieures des Etats membres devaient être prises en compte dans les négociations internationales.

46. Des "mesures positives" pourraient efficacement aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable et à respecter les règles et dispositions du système commercial international et des accords multilatéraux sur l'environnement. Manifestement, beaucoup de travaux avaient été entrepris et des progrès avaient déjà été obtenus dans ce domaine. La porte-parole souscrivait à l'importance accordée par le secrétariat de la CNUCED à l'accès aux marchés, à l'accès à la technologie, au transfert de technologie, aux mécanismes financiers et au renforcement des capacités. Il fallait, toutefois, parvenir à un consensus sur un programme de travail et un programme d'action plus précis qui permettraient de faire appliquer les décisions déjà prises sur la question des mesures positives. Elle attachait également de l'importance aux écotechnologies et à des investissements commerciaux favorables au développement, qui appelaient la participation, en termes de financement et de ressources humaines, du secteur des entreprises et de la société civile aux délibérations intergouvernementales sur les grandes orientations et les programmes d'action. L'élimination de la pauvreté, qui était une cause importante de pollution de l'environnement, figurait parmi les principaux objectifs de développement durable. Le moment était venu de réévaluer les approches nationales de la lutte contre la pauvreté. La porte-parole soutenait pleinement l'initiative BIOTRADE engagée par la CNUCED - proposition intéressante qui pourrait aboutir à des solutions réalistes pour échapper au cycle pauvreté-dégradation de l'environnement.

47. Le Groupe asiatique et la Chine attachaient la plus haute importance à la mise en place de mécanismes financiers viables. Tout en étant disposés à agir face à la nécessité d'adopter des modes de production et de consommation écologiquement viables, les pays en développement étaient confrontés à trop de difficultés financières pour pouvoir rompre avec le passé. Le financement public national diminuait et il était indispensable de rechercher d'autres sources de financement et de ressources, qui pourraient notamment être les IED. La CNUCED pouvait jouer un rôle capital en la matière par des activités de recherche et un programme de travail destinés à aider les pays en développement à bien comprendre les incidences de la libéralisation du commerce sur la promotion du développement durable et sur la création et l'expansion de débouchés commerciaux pour les pays exportateurs dans le monde en développement.

48. Le représentant de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a dit que le Comité des produits de la FAO poursuivrait, à sa soixante et unième session, l'examen des liens entre le commerce, l'environnement et le développement agricole durable. Pour éviter les chevauchements, les activités dans ce domaine avaient été planifiées en consultation avec d'autres institutions. Les travaux étaient donc axés sur les incidences environnementales spécifiques à la production et la transformation des produits agricoles, et sur la mise au point d'une méthode permettant de mesurer les incidences sur le commerce de problèmes environnementaux. C'est ainsi que des études sur les grains, le riz, les graines oléagineuses et les agrumes avaient été faites. De précédentes études avaient été réalisées sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées, les cuirs et peaux, les productions animales et les produits de la pêche. Concernant la foresterie, des questions telles que la certification de produits écologiques étaient suivies de près. On pouvait dégager quelques conclusions générales des analyses réalisées : les liens entre le commerce, l'environnement et le développement agricole durable étaient complexes; bien qu'elles puissent avoir quelques effets sur l'ensemble du secteur, les politiques environnementales relatives à des produits agricoles spécifiques entraînaient généralement une légère hausse des coûts de production, avec peu d'effet sur le commerce international; des politiques environnementales de production ou de transformation plus rigoureuses pouvaient avoir des effets sensibles sur la compétitivité et sur les débouchés à l'exportation des pays en développement; les incidences environnementales dépendaient des écosystèmes, et les politiques pour y remédier étaient elles-mêmes tributaires du niveau de développement du pays considéré.

49. Concernant la méthode d'évaluation, le représentant dit que même si elle était déjà relativement bien définie, il fallait encore l'affiner et l'expérimenter. Elle avait néanmoins amélioré la compréhension des questions en jeu. Le programme de travail proposé au Comité des produits pour le prochain exercice biennal comprenait la poursuite des travaux sur l'élaboration et les applications de la méthode de mesure des incidences sur le commerce des réglementations environnementales et une évaluation environnementale supplémentaire concernant différents produits. Enfin, la FAO était prête à travailler en étroite collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations internationales pour une meilleure compréhension des liens entre le commerce, l'environnement et le développement durable.

50. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que l'Union réserverait ses observations détaillées pour les discussions informelles sur ce point de l'ordre du jour, puisque les nouvelles commissions de la CNUCED étaient censées avoir abandonné la pratique des déclarations préparées en plénière. L'Union avait néanmoins pris note des vues et des positions exprimées par les trois groupes régionaux.

51. Le représentant de la Communauté européenne a dit que les documents du secrétariat sur ce point de l'ordre du jour étaient en général bons, mais que le traitement des questions restait assez abstrait. Il fallait désormais se préoccuper de mesures et d'objectifs plus concrets. Dans sa documentation, le secrétariat avait, d'après lui, plus privilégié le point de vue des négociants que celui des défenseurs de l'environnement, de sorte qu'il fallait s'efforcer de combler l'écart entre les questions relatives au commerce et les questions relatives à l'environnement.

52. Le représentant de l' Afrique du Sud a dit que son pays se félicitait des travaux effectués par la CNUCED concernant le commerce des ressources biologiques, travaux qui attestaient des considérables ressources en capital naturel détenues par les pays en développement. L'Afrique du Sud appréciait également que la CNUCED, en coopération avec le PNUE, ait décidé d'étudier l'expérience des pays en développement concernant l'application du Protocole de Montréal, de la Convention de Bâle et de la CITES. On ne saurait trop insister sur l'importance pour les pays en développement d'une bonne compréhension des questions en jeu, en particulier lorsque des choix devaient être faits et des réponses nouvelles et novatrices trouvées.

53. A cet égard, l'aide à la recherche semblait insuffisante dans le domaine crucial des changements climatiques. Une lecture rapide d'un récent document de la CNUCED intitulé "Promoting the transfer and use of environmentally sound technology: a review of policies" montrait qu'il y était notamment question de mesures en rapport avec les changements climatiques. Ceux-ci poseraient de considérables problèmes à la communauté internationale au-delà de l'an 2000. Aucun autre problème ne révélait plus clairement l'interdépendance globale des écosystèmes mondiaux et la futilité de vouloir jeter l'opprobre sur certains pays ou sur certaines régions. De plus, cette question excessivement complexe offrait diverses possibilités de réaliser quelques-uns des objectifs fondamentaux proclamés dans les rapports de la CNUCED - "partage des coûts", "situation bénéfique pour tous", "transfert de technologie" et "application de mécanismes de marché" au niveau international.

54. En conséquence, et conformément à l'engagement pris à la neuvième session de la Conférence de recherche continuellement des moyens nouveaux et novateurs de maintenir sur un pied d'égalité le débat sur le développement et les priorités internationales, l'Afrique du Sud priait instamment la CNUCED d'envisager de poursuivre l'examen de "mesures positives" novatrices au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de promouvoir les objectifs d'un développement durable. Cela devrait être fait en consultation avec le secrétariat de la Convention-cadre, et servir également aux travaux de la Réunion d'experts sur les mesures positives que la Commission avait décidé de convoquer. Les organes de la Convention-cadre examinaient les diverses possibilités qui s'offraient. La complexité du problème, avec ses aspects relatifs à la politique énergétique et au commerce des ressources énergétiques, justifiait néanmoins l'octroi aux pays en

développement d'une aide particulière à la recherche concernant l'opportunité et la faisabilité d'options telles que "l'application conjointe" et les "droits négociables". Des travaux de recherche appliquée étaient nécessaires dans le secteur de l'énergie sur les possibilités et les conséquences prévisibles pour les pays en développement. Un certain nombre de pays de la sous-région avaient déjà exprimé leur soutien à cette requête, et le représentant espérait que d'autres pays feraient de même. L'enjeu ici était non seulement l'équité pour les générations actuelles, mais aussi l'intérêt des générations futures.

55. Le représentant du Bangladesh a dit que si les liens entre le commerce, l'environnement et le développement intéressaient au plus haut point la communauté mondiale, on ne pouvait pour autant demander à tous les pays membres d'assigner le même degré de priorité à cette question et ce pour d'excellentes raisons. Il était évident que dans un PMA tel que le Bangladesh, la question des liens entre environnement et développement ne pouvait revêtir une importance primordiale. Pour le Bangladesh, c'était le développement des infrastructures de base de l'économie qui primait sur tout, car cela conditionnait l'éventuelle satisfaction des besoins fondamentaux. De plus, malgré des siècles d'exploitation, l'environnement local, d'où provenait les ressources essentielles à l'activité économique du pays, restait relativement préservé, car les industries locales, par nature rudimentaires, ne causaient pas une pollution comparable à celle que l'on constatait dans de nombreuses autres régions du monde. L'environnement mondial, pris dans sa totalité, ignorait toutefois les frontières. Tous les pays étaient donc également touchés par la dégradation de l'environnement, quelle qu'en soit l'origine. Cela étant, une approche multilatérale des problèmes était peut-être la seule option possible.

56. Beaucoup de progrès avaient été faits dans l'évaluation des interactions entre environnement et développement durable, et l'analyse du secrétariat (TD/B/COM.1/3) était des plus utiles. Il fallait manifestement intensifier l'assistance technique, la formation et le transfert de technologie pour sensibiliser les secteurs voulus de l'économie des pays en développement, en particulier des PMA, et en renforcer les capacités.

57. Le représentant a cependant noté avec préoccupation que le rapport du secrétariat (par. 92 d)) indiquait que les petites et moyennes entreprises (PME) "... jouent souvent un rôle relativement important dans la pollution industrielle". Cette appréciation générale devrait être nuancée en fonction des situations concrètes. Il n'existait pas de définition universelle d'une PME. Dans les pays les moins avancés, il s'agissait généralement de micro-entreprises utilisant des techniques locales et le travail humain. Elles exploitaient et transformaient des matériaux principalement d'origine naturelle et disponibles localement. Etant biodégradables, ces matières premières ne donnaient pas de sous-produits nuisibles à l'environnement. Il était donc légitime de demander que les micro-entreprises dans les PMA soient déchargées de toute responsabilité induite dans la chaîne de pollution mondiale.

58. Les PMA étaient conscients des réalités et des limites de l'environnement économique mondial. Bien qu'actuellement marginalisés et apparemment éloignés des lieux où se jouait le drame de la pollution, ils entendaient participer pleinement aux programmes d'action mondiaux engagés

pour lutter contre les effets d'une détérioration de l'environnement mondial. La délégation bangladaise était ainsi prête à s'associer à d'autres délégations pour parvenir à des conclusions exprimant avec justesse les préoccupations universelles et tenant compte de la situation difficile des pays à faible revenu.

Décision de la Commission

59. A sa 5ème séance plénière (séance de clôture), le 21 février 1997, la Commission a adopté un projet de conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour ⁵.

60. A la même séance, la Commission a adopté le texte d'un message adressé par elle à la Commission du développement durable à sa cinquième session, et a décidé de joindre à ce message ⁶ les conclusions concertées sur le point 4.

61. Egaleme nt à la séance plénière de clôture, la Commission a pris note du résumé présenté par le Président à titre personnel (TD/B/COM.1/L.2), en y apportant un certain nombre de modifications, et a décidé de l'annexer au rapport final sur sa première session ⁷.

⁵Ultérieurement distribué sous la cote TD/B/COM.1/L.4. Pour les conclusions concertées, voir l'annexe I.B.

⁶Pour le texte du message, voir l'annexe III.

⁷La version modifiée du résumé du Président a ultérieurement été distribuée sous la cote TD/B/COM.1/L.2/Rev.1. Pour le résumé, voir l'annexe II.B.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

62. La première session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été ouverte le 6 novembre 1996 par M. Carlos Fortin, secrétaire général adjoint de la CNUCED, au nom du Secrétaire général de la CNUCED. (Pour la déclaration liminaire de M. Fortin, voir l'Introduction.)

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

63. A sa 1ère séance, le 6 novembre 1996, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Daniel Bernard	(France)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Eumelio Caballero	(Cuba)
	Mme Rafla Mrabet	(Tunisie)
	M. Adam Qrzechowsky	(Pologne)
	M. John Rosenbaum	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Agus Tarmidzi	(Indonésie)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

64. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour de sa première session (TD/B/COM.1/1), après avoir confirmé la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive, à savoir que le point 4 serait examiné à la deuxième partie de la session, en février 1997. L'ordre du jour de la première session de la Commission était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral
4. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires

(Point 5 de l'ordre du jour)

65. A sa 5ème séance (séance de clôture), le 21 février 1997, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (TD/B/COM.1/L.3) ⁸.

E. Adoption du rapport de la Commission

(Point 7 de l'ordre du jour)

66. Egalement à sa séance de clôture, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final présentant les travaux et les résultats des première et deuxième parties de sa première session.

⁸Pour l'ordre du jour provisoire, voir l'annexe IV.

Annexe I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

A. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral^a

(Point 3 de l'ordre du jour)

Priorités concernant les travaux futurs

1. Dans le contexte du programme de travail indiqué au paragraphe 91 du document final de Midrand, le secrétariat de la CNUCED devrait entreprendre des études à l'appui des travaux des futures sessions de la Commission et des réunions d'experts qui seront convoquées.

2. Le secrétariat devrait également réaliser des études par pays, qui devraient notamment porter sur les aspects suivants : incidences et effets dynamiques des Accords du Cycle d'Uruguay sur le développement et incidences à court terme et à long terme sur le développement de la libéralisation du commerce, capacité de production, politique commerciale, et renforcement des capacités pour une plus grande participation des pays en développement au système commercial international.

3. La coopération technique du secrétariat de la CNUCED concernant le renforcement des capacités pour une plus grande participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, au système commercial international devrait être un important élément des travaux dans ce domaine. Elle devrait être dictée par les besoins exprimés et viser à renforcer la capacité des pays de promouvoir leur propre développement avec le soutien de mesures appropriées de coopération internationale. Les donateurs sont invités à poursuivre et, si possible, accroître leur financement des programmes d'assistance technique. La coopération technique dans ce domaine devrait être plus particulièrement axée sur :

a) Le renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement à préparer les négociations futures prévues dans les Accords commerciaux multilatéraux du Cycle d'Uruguay et à mieux comprendre les enjeux des nouveaux thèmes;

b) L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et les problèmes des pays non membres de cette organisation, plus particulièrement ceux des pays les moins avancés;

c) Le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et législatives pour permettre aux pays de participer avec profit au système commercial multilatéral, d'exercer leurs droits et de s'acquitter des obligations découlant des Accords du Cycle d'Uruguay;

^aAdoptées par la Commission à sa 2ème séance plénière, le 8 novembre 1996.

d) La promotion d'une coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités;

e) La diversification horizontale et verticale dans les pays tributaires des produits de base.

4. Les activités de coopération technique devraient être organisées de façon cohérente et coordonnée. L'attention a été attirée sur la nécessité de rattacher, en matière de coopération technique, les activités relatives au commerce aux activités concernant les produits de base, les services, l'efficacité commerciale, la promotion des investissements étrangers directs et le renforcement des capacités technologiques.

Convocation de réunions d'experts

5. Conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement", la Commission a décidé de convoquer des réunions d'experts qui seraient chargées :

a) D'étudier les possibilités de diversification verticale dans le secteur des industries alimentaires dans les pays en développement, en tenant compte des succès observés dans certains pays, et de faire des recommandations sur des mesures concrètes;

b) D'examiner les possibilités qu'auraient les pays en développement, de même que les difficultés qu'ils pourraient rencontrer, pour renforcer leur capacité et accroître leurs exportations, en s'inspirant de la situation dans le secteur des services de santé.

Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission

6. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission. Il a été proposé d'envisager d'inscrire la question de la diversification dans les pays tributaires des produits de base à l'ordre du jour de cette session.

A l'horizon de la dixième session de la Conférence

7. Il a été jugé utile de réfléchir, dès la première session, aux perspectives à long terme de la Commission. Il a été reconnu qu'il fallait veiller à la cohérence du programme de travail, dont les résultats globaux devraient aider à mieux comprendre les conséquences de diverses stratégies possibles et l'influence de celles-ci sur le processus de développement en général. Dans le contexte d'une étude prospective de l'évolution des conditions structurelles dans de nombreux pays, les travaux devraient viser à renforcer l'analyse et à dégager les données empiriques nécessaires à la compréhension des incidences sur le développement d'une libéralisation accrue du commerce.

B. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens^b

^bAdoptées par la Commission à la 5ème séance (séance de clôture) de sa première session, le 21 février 1997.

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base réaffirme, en se référant au paragraphe 91 iv) du "Partenariat pour la croissance et le développement", qu'il est important de poursuivre les travaux que la Commission du développement durable, à sa quatrième session, a proposés pour la CNUCED.

2. La Commission invite la CNUCED à poursuivre son programme d'assistance technique, en contribuant notamment à mieux faire comprendre les liens entre le commerce, l'environnement et le développement par ses travaux théoriques, empiriques et analytiques.

3. Conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement" et compte tenu du calendrier des réunions de la CNUCED (TD/B/43/INF.1/Rev.2), la Commission a décidé de convoquer des réunions d'experts pour :

a) Etudier des mesures positives et des démarches novatrices en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'aider à atteindre les objectifs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME);

b) Etudier l'application de normes de gestion de l'environnement, en particulier des normes de la série 14000 de l'ISO, ainsi que leurs incidences éventuelles sur le commerce et l'investissement dans les pays en développement, et définir les possibilités et les besoins dans ce domaine.

4. La Commission a noté que les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC avaient entrepris une étude conjointe sur les crêtes tarifaires et la progressivité des droits au lendemain du Cycle d'Uruguay, et elle a décidé que cette étude ferait partie de la documentation de base de sa deuxième session.

5. La Commission a également pris note de l'intérêt exprimé pour de futurs travaux d'experts sur les questions suivantes :

a) Liens entre le tourisme, l'environnement et le développement dans les pays en développement;

b) Rôle de l'IED dans la promotion de l'accès aux écotecnologies et de leur transfert dans les pays en développement;

c) Instruments novateurs permettant d'accroître les possibilités d'exportation de produits de base obtenus selon des méthodes écologiques, en particulier dans les PMA.

Annexe II

RESUMES DU PRESIDENT

A. Résumé du Président sur le point 3 de l'ordre du jour ^a

En dépit de la difficulté de procéder à une évaluation exhaustive des incidences de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, deux ans seulement après la conclusion des Accords de Marrakech, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base s'est efforcée, sur la base du document TD/B/COM.1/2, d'identifier les principales perspectives d'action ouvertes à la CNUCED en la matière, conformément au mandat confié à la Commission lors de la neuvième session de la Conférence. Plusieurs délégations ont relevé que cette première réunion inaugurerait le nouveau cycle des organes subsidiaires créés à Midrand.

1. L'ensemble des délégations ont reconnu la nécessité d'opérer une analyse systématique des conséquences, pour le développement, des Accords de Marrakech. Certaines délégations ont souhaité en faire un axe permanent de l'activité de la Commission. L'ensemble des délégations ont également estimé nécessaire d'aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à s'acquitter de leurs obligations et à exercer leurs droits de façon à tirer le meilleur profit des possibilités offertes par ces accords pour leur stratégie de développement.

2. Une première analyse de la mise en oeuvre des Accords a permis à un certain nombre de délégations de déceler certains effets négatifs sur le développement. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur les déficiences mêmes de ces accords : absence de réductions tarifaires pour 22 % des importations sensibles pour les pays en développement; persistance de crêtes tarifaires, voire progressivité des droits. La mise en oeuvre des Accords leur est également apparue peu satisfaisante : maintien de mesures protectionnistes dans les pays développés, inadéquation de l'aide apportée aux pays en développement. Les mêmes délégations ont relevé la persistance d'un environnement international contraire au développement : fardeau de la dette, contraction de l'aide publique au développement, stagnation des flux d'investissements, politique déflationniste conduite par des pays développés.

3. D'autres délégations ont cité, parmi les effets négatifs, des risques d'interprétations divergentes des dispositions des Accords, l'existence de mesures de protection forte également dans les pays en développement et l'érosion des marges de préférence.

4. Les débats ont fait ressortir des effets positifs : on constate, à côté des bénéfices escomptés de la libéralisation des échanges et d'une participation accrue des pays en développement au système commercial multilatéral, une croissance du commerce des pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes. En outre, certaines délégations avaient continué à estimer que les pays en développement conserveraient le bénéfice des schémas de préférences, dont certains avaient été améliorés.

^aA sa 2ème séance plénière, le 8 novembre 1996, la Commission a pris acte du résumé présenté par le Président à titre personnel et a décidé de l'incorporer dans le rapport à sa première session.

5. Soulignant les contraintes supplémentaires occasionnées, pour les pays en développement, par la mise en oeuvre des obligations découlant des Accords, de nombreuses délégations ont conclu à la nécessité d'accroître l'assistance technique aux pays en développement, et notamment aux PMA, dans les domaines suivants :

a) Renforcement des capacités nationales des pays en développement, afin de les aider à élaborer un cadre juridique approprié, tout en mettant en oeuvre des programmes de mise en valeur des ressources humaines, dans la perspective d'une adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

b) Soutien au secteur productif, afin de développer les capacités de production et de promouvoir la diversification de la production dans les pays en développement, notamment celle des produits de base. En effet, certains pays en développement, plus particulièrement les PMA, n'ont pas réalisé de progrès notables en matière de diversification des exportations;

c) Aide accrue dans les secteurs de l'information et de l'efficacité commerciales.

6. L'ensemble des délégations ont recommandé que la dimension du développement guide plus nettement tant le travail d'analyse que les activités d'assistance technique de la CNUCED. Cette orientation devait, conformément aux dispositions du document final de la neuvième session de la Conférence, s'appliquer en priorité aux PMA.

7. Des délégations ont marqué leur intérêt pour l'élaboration, par le secrétariat, d'un échantillon d'études empiriques, par pays, par secteur, par produit, ou par combinaison de ces critères.

8. Conformément à son mandat, la Commission a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de son ordre du jour ^b.

B. Résumé du Président sur le point 4 de l'ordre du jour ^c

1. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a achevé sa première session les 19, 20 et 21 février 1997, par l'examen du point 4 de son ordre du jour, à savoir "Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens", sur la base du document TD/B/COM.1/3.

2. Les délégations ont été nombreuses à relever que cette question, qui avait déjà fait l'objet d'importants travaux à la CNUCED et dans d'autres enceintes, revêtait actuellement une importance particulière, d'une part à la suite de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996, et, d'autre part, dans la perspective, en 1997, de la cinquième session de la Commission du développement durable, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et de plusieurs négociations relatives à des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

^bVoir l'annexe I.A plus haut.

^cAnnexé au rapport conformément à la décision prise par la Commission à sa 5ème séance plénière (séance de clôture), le 21 février 1997.

3. Plusieurs délégations ont souhaité que la CNUCED continue dans ce domaine à jouer pleinement son rôle en matière d'analyse, de définition de stratégies et de renforcement des capacités des pays en développement. La CNUCED leur est apparue comme une instance internationale à même de susciter une démarche intégrée liant les trois volets du commerce, de l'environnement et du développement. D'autres délégations ont estimé que l'intégration de ces trois thèmes restait insuffisante, au détriment des préoccupations environnementales.

4. Les déclarations d'un grand nombre de délégations ont rappelé les effets positifs pour l'environnement et le développement attendus de la libéralisation des échanges. D'autres délégations ont relevé que ces effets positifs ne revêtaient pas un caractère automatique et que des politiques spécifiques en matière d'environnement devaient accompagner la libéralisation des échanges. De l'avis général, la pauvreté était un facteur plus important que le commerce international dans la dégradation de l'environnement.

5. Les débats ont fait ressortir l'importance attachée aux mesures positives (accès aux marchés, à la technologie, aux ressources financières et à la formation, ...) bien que des points de vue différents subsistent quant à leur contenu. Certaines délégations souhaitaient par ailleurs qu'elles aient un caractère aussi contraignant que les mesures commerciales. De l'avis de plusieurs délégations, les mesures positives ne devraient pas être opposées aux mesures commerciales, les unes et les autres faisant partie d'une panoplie d'outils permettant de mieux intégrer commerce, environnement et développement. Les questions de leur mise en oeuvre au plan national comme à l'échelon international, et de la participation des pays en développement à leur élaboration ont également été évoquées.

6. Le débat sur l'éco-étiquetage a fait ressortir l'intérêt des concepts de reconnaissance mutuelle et d'équivalence, même si, de l'avis de certaines délégations, leur mise en oeuvre demeurerait problématique. Des délégations se sont inquiétées des risques d'entrave aux échanges que pourraient receler des mesures relatives aux procédés et méthodes de production.

7. Les PME, et plus particulièrement celles des pays en développement, risquaient, aux yeux de certaines délégations, de subir des coûts excessifs du fait du respect des normes environnementales.

8. Plusieurs délégations ont exprimé leur grand intérêt pour l'initiative "Biotrade" du secrétariat, qui leur est apparue comme permettant d'établir une passerelle entre les questions commerciales et l'environnement dans le domaine de la diversité biologique. Quelques délégations ont souhaité que les consultations se poursuivent sur ce thème.

9. L'investissement étranger direct a été considéré par de nombreuses délégations comme un vecteur potentiel de technologies respectueuses de l'environnement et contribuant à un développement durable.

Annexe III

**MESSAGE ADRESSE PAR LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE DE LA CNUCED A LA COMMISSION DU
DEVELOPPEMENT DURABLE À SA CINQUIEME SESSION ***

A la deuxième partie de sa première session, tenue à Genève du 19 au 21 février 1997, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base de la CNUCED s'est félicitée du premier examen quinquennal des progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21 qu'effectueraient la Commission du développement durable à sa cinquième session et l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de 1997. Les gouvernements ont pris des mesures pour ancrer fermement le concept de développement durable et les activités de suivi d'Action 21 dans le programme de travail de la CNUCED.

La Commission a estimé que la conclusion du Cycle d'Uruguay avait fait progresser la libéralisation du commerce, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement durable et de croissance. La marginalisation restait toutefois un risque pour les pays en développement, en particulier les PMA, et pouvait empêcher ces pays de mettre à profit les ressources pouvant découler du commerce pour renforcer le développement durable.

La Commission a rappelé le vif attachement exprimé à Rio pour un partenariat mondial en faveur du développement durable, et a réaffirmé la priorité élevée accordée par la CNUCED à l'accélération d'un développement écologiquement équilibré et viable. Elle a souligné la nécessité urgente de redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour créer une synergie des politiques commerciales et des politiques environnementales et, plus généralement, pour promouvoir un développement durable, notamment en élaborant et en appliquant des mesures positives et en prévoyant des incitations économiques efficaces.

Comme l'avait demandé la CNUED, la CNUCED s'est activement employée à jouer le rôle spécial qui lui était imparti dans la promotion de l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement. Elle a en particulier pris des mesures appropriées pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission du développement durable, notamment en entérinant à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement les travaux que la Commission du développement durable avait, à sa quatrième session, proposé pour la CNUCED.

La CNUCED attend des résultats fructueux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. En tant que principale institution du système des Nations Unies pour les questions de commerce et les questions connexes de développement et en tant qu'organisme coordonnateur pour le commerce, l'environnement et le développement durable, la CNUCED est prête à relever les défis d'un programme de travail rénové sur le commerce et le développement durable.

*Adopté par la Commission à sa 5ème séance (séance de clôture), le 21 février 1997.

Annexe IV

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION
DE LA COMMISSION *

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Diversification dans les pays tributaires de produits de base
4. Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement
5. Rapports d'organes subsidiaires
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

*Approuvé par la Commission à sa 5ème séance (séance de clôture), le 21 février 1997.

Annexe V

PARTICIPATION *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Jordanie
Algérie	Kenya
Allemagne	l'ex-République yougoslave de Macédoine
Arabie saoudite	Luxembourg
Argentine	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Malte
Bahreïn	Maroc
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Mozambique
Bhoutan	Myanmar
Bolivie	Népal
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Canada	Pakistan
Chili	Panama
Chine	Paraguay
Colombie	Pays-Bas
Costa Rica	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Croatie	Pologne
Cuba	Portugal
Egypte	République de Corée
El Salvador	République populaire démocratique de Corée
Espagne	République tchèque
Etats-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Ethiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Slovaquie
Ghana	Soudan
Grèce	Sri Lanka
Haïti	Suède
Honduras	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Irlande	Ukraine
Iraq	Venezuela
Israël	Zambie
Italie	Zimbabwe
Jamahiriya arabe libyenne	
Jamaïque	
Japon	

*Pour la liste des participants, voir TD/B/COM.1/INF.1.

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après étaient représentés en qualité d'observateur à la session :

Angola	Maurice
Burundi	Nicaragua
Equateur	République dominicaine
Guatemala	Yémen
Kirghizistan	

3. La Commission économique pour l'Europe et le Programme des Nations Unies pour l'environnement étaient représentés à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était également représenté.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange
Banque islamique de développement
Communauté des Caraïbes
Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du commerce
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine
Organisation internationale pour les migrations

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Conseil international du droit de l'environnement
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Fonds mondial pour la nature (International)
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté
Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international

7. L'organisation non gouvernementale ci-après, spécialement invitée par le secrétariat, a participé à la session :

World Business Council for Sustainable Development

ANIMATEURS

M. A. Artuso
M. A. de la Peña
M. J.C. Sanchez Arnau
M. M. Tolba
